

Stéphane BOUILLON

Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Renaud MUSELIER

Président
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Député Européen

Christian ESTROSI

Président délégué
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur



Provence - Alpes - Côte d'Azur élabore son schéma de développement du sport

Atelier 6 – Le sport de haut niveau Compte rendu de la séance 1



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Animateurs :

- Daniel GOURY, directeur adjoint du Creps PACA
- Anne-Sophie DUMORTIER, responsable mission d'observation des métiers de J&S, ORM PACA
- Mathieu REYNIER, chargé de mission du service sport, Conseil régional PACA

Commentaires concernant les données de cadrage

Les données de cadrage sont à compléter

CONSEIL RÉGIONAL

Depuis 2016, le Conseil régional a fléché son soutien au sport de haut niveau vers :

- les structures régionales d'accès au haut niveau. Il concerne les structures régionales validées par le ministère des Sports dans les projets de performance fédéraux (PPF) ;
- les centres de formation de club professionnel agréés (compétence formation) ;
- le soutien au fonctionnement des clubs de l'élite régionale ;
- les clubs organisateurs de stages de perfectionnement aux jeunes préparant des compétitions nationales et de préparation pour les sportifs figurant sur la liste des « sportifs de haut niveau » ;
- le mouvement sportif par le conventionnement avec les ligues et comités régionaux sur l'axe de la détection / accès au haut niveau notamment.

Rappel des travaux de la conférence régionale du sport (2014-2015) créé et piloté par la Région dont la commission consacrée au sport de haut niveau ; ils s'étaient essentiellement concentrés sur l'accompagnement des SHN (communication, orientation, VAE...).

Réactions par rapport au diagnostic

Réactions des parents et jeunes sportifs

Les parents et les sportifs présents ont complété la présentation par leurs propres expériences.

Ils ont souligné que les parents devaient faire de « gros efforts » familiaux et financiers pour permettre à leur enfant de faire du sport de haut niveau. C'est d'autant plus difficile que la résidence familiale se situait en milieu rural. Cependant, ils soulignent le côté passionnant de l'aventure.

Les termes employés sont forts : « efforts philosophiques », « abandon de son enfant pour lui permettre d'intégrer un pôle espoir », « tout bascule pour toute la famille », « la vie se concentre autour de l'enfant SHN », etc.

Ils soulignent aussi qu'ils doivent faire des choix importants : rester sur la région ou partir dans un pôle Espoir ou pôle France éloigné du cocon familial, orientations scolaires parfois difficiles (se sont parfois des choix par défaut) ou abandon de la pratique pour faire ce qu'ils veulent.

Il est parfois nécessaire de trouver des sponsors et des partenaires pour financer la saison sportive qui coûte souvent très cher (exemple de coût : 50 000 euros par saison !).

Tous (les témoignages ORM et les personnes présentes) montrent que le soutien et la confiance du corps enseignant est essentiel (confiance réciproque, aménagement, disponibilité, etc.). Quand le corps enseignant, le CPE, le proviseur connaissent la problématique du sport de haut niveau, les sportifs évoluent beaucoup mieux sportivement, scolairement et mentalement. C'est souvent un travail de longue haleine qui peut être remis en cause à la suite d'un départ d'une de ces personnes « moteurs ».

Enfin, il faut insister sur le fait que l'on peut aussi réussir professionnellement sur un « pseudo échec sportif » si le parcours professionnel est construit suffisamment en amont.

Le double, voire le triple projet du sportif français, qui est l'une des spécificités du modèle français, est ici mis en avant.

Réponses aux questions

Question 1 : Quelles contributions des acteurs et quelles articulations ?

Constats : il y a beaucoup d'acteurs mais pas de chef de file. « Le sport de haut niveau est la propriété de tous (parents, fédérations, etc.) mais il n'y pas de syndic » → l'État en a pourtant toutes les prérogatives ; il doit donc être le pilote car l'État a pris les prérogatives du SHN dans les années 1960 pour redorer le blason de la Nation. On a parlé de « représentation sous le drapeau national ». Un cadre institutionnel a été érigé. On a mis à disposition des fédérations des cadres (DTN)... l'État a la fonction régaliennne et donne la délégation aux fédérations. La loi NOTRE n'a pas aidé à clarifier le dispositif puisque chaque institution peut s'emparer ou pas d'une action sur le HN. Il s'ensuit de la part des régions volontaristes d'un OPA sur les structures et les sportifs.

- Actions dans les académies Aix-Marseille et Nice : mise en place du triple projet (parcours sportifs, parcours scolaires, parcours citoyen). depuis une vingtaine d'années ; c'est un dispositif plutôt récent qui monte encore en puissance mais qui demande quelques ajustements et de la coordination. Il y a actuellement 800 sportifs suivis (représentant 20 spécialités). 6 000 heures sont consacrées à l'accompagnement scolaire des jeunes sportifs, par les professeurs (dans ou en dehors d'un pôle) soit 12 équivalents temps plein.
Indicateurs précis (réussite aux examens) : 92 % de réussite au bac.
- Le Creps consacre aussi des investissements importants pour le SHN. Beaucoup d'argent est investi autour de l'accompagnement. Par exemple, l'offre des prestations proposées aux fédérations n'est facturée qu'à hauteur de 50 % du coût réel. Le solde est pris en charge par le Creps, sur ses fonds propres. Il a donc besoin d'argent pour continuer à financer ses actions en faveur du SHN dont c'est une des missions essentielles.
- Dans le mouvement sportif, l'investissement pour le double projet dépend des fédérations. Pourtant, la loi du 27 novembre 2015 précise que chaque fédération doit identifier un référent du suivi socioprofessionnel des SHN. L'implication peut être très différente d'une fédération à l'autre. Le travail autour du projet n'est pas toujours au cœur de l'action fédérale. Ce sont d'abord les résultats sportifs qui priment.

Il y a beaucoup d'acteurs légitimes, volontaires mais quelle coordination entre eux, notamment à l'approche des JO 2024 et l'héritage des JO ? Les acteurs agissent un peu de manière isolée et anarchique car le paysage est complexe et le sport est un vecteur de communication important avec des enjeux économiques forts. Les parcours diffèrent selon les fédérations et disciplines olympiques ou non olympiques, l'âge des SHN, les structures, etc.

En PACA, les membres de l'atelier ont l'impression que les acteurs sont mûrs pour agir dans une instance unique (l'idée du guichet unique a été avancée à plusieurs reprises !) ; ils travaillent déjà ensemble et ils ont besoin de mutualiser les moyens et les actions pour réussir l'encadrement du sport de haut niveau.

Les usagers (sportifs et parents) trouvent que cela serait une bonne idée s'il est bien organisé car cela simplifierait considérablement les démarches et permettrait une meilleure visibilité des aides. Les demandes seraient alors réalisées auprès d'un seul interlocuteur. Il (le guichet unique) permettrait aussi aux parents d'ouvrir des portes qui leur sont actuellement fermées. L'État doit être souverain en la matière mais il doit donner les moyens, doit être « facilitateur » de la mise en place d'un tel projet.

Reste à définir ce qu'est le guichet unique, son organisation et ses moyens.

Au niveau décisionnaire, il faut avoir une vision large, avoir une politique globale tout en faisant un accompagnement individuel et de proximité.

Il semble que les SHN s'orientent vers des cursus universitaires par défaut plutôt que par choix. « On choisit par rapport à ce qu'on nous propose en tant que SHN. » On choisit son orientation par rapport aux aménagements mis en place pour répondre aux exigences liées à l'entraînement et aux compétitions.

Le postulat de départ doit plutôt être le souhait d'orientation du sportif (faire un bilan de compétences par rapport au projet de vie) puis trouver les possibilités d'atteindre ces objectifs professionnels, pour un épanouissement personnel. Les questions professionnelles doivent se combiner avec la carrière sportive.

Il faut être attentif aux évolutions : les jeunes ne se projettent pas de la même façon qu'il y a vingt ans (génération zapping). Le timing de la carrière n'est pas spécialement le même que leur projection de vie professionnelle.

Néanmoins, les enquêtes d'insertion des jeunes sortants du système scolaire (enquêtes Génération du Céreq, extensions PACA exploitées par l'ORM) montrent qu'un diplôme du supérieur demeure un gage de sécurité pour s'insérer plus facilement sur le marché du travail.

Ne pas oublier les possibilités de VAE dans la loi du 27 novembre 2015.

L'insertion professionnelle ne peut se faire que s'il y a une bonne orientation et un bon parcours de vie.

Question 2 : comment conforter le rang de la région PACA au plan national dans un contexte de concurrence des territoires ?

On parle d'amélioration du rang de PACA par rapport aux autres régions (médailles, podium, nombre de pratiquants, durée de la pratique sur le territoire). Le contexte actuel est très concurrentiel. Certaines régions bataillent pour attirer les athlètes de haut niveau en investissant de gros moyens.

Aujourd'hui, ce qui séduit les dirigeants politiques, ce sont les résultats sportifs, les médailles. Ne serait-il pas opportun de définir ensemble des objectifs en la matière et de mettre les moyens pour pouvoir atteindre ces objectifs ?

Les acteurs de PACA devraient donc :

- soutenir les fédérations et échanger avec ces dernières sur leur projet (dialogue croisé) car région ;
- bien accueillir les athlètes, les accompagner, leur assurer un prolongement professionnel et sportif, leur donner envie de rester sur le territoire ;
- instaurer des relations privilégiées avec les fédérations car ce sont elles qui décident ou non de rester sur le territoire ;

En contrepartie, les fédérations peuvent s'engager à éviter les risques d'investissements lourds **inutiles** car abandonnés par les fédérations qui choisissent de délocaliser leur structure de formation.

Les PPF mis en place aujourd'hui sont des propositions des fédérations qui définissent leurs actions sur les territoires.

Il serait intéressant que les acteurs puissent se coordonner, avoir une politique plus large et globale du SHN et communiquent davantage sur les moyens mis à disposition (pour supprimer le double fléchage).

Les maîtres mots : communication entre les instances, accompagnement des structures, anticipation.

Quelques éléments à mettre en avant pour que les universités restent attractives : nommer une personne dédiée au SHN universitaire (déjà fait). Mieux ,nommer des enseignants référents dans chaque composante que fréquentent les sportifs, chargés de repérer les « potentiels » futurs étudiants et de construire avec le sportif et sa famille le triple projet. Le statut SHNU donne des droits et des devoirs.

Beaucoup d'écoles de commerce ont des classes spéciales SHN et ont développé le e-learning. De plus, elles mettent en relation les SHN avec des entreprises privées, des sponsors du projet (mais elles restent difficilement accessibles car très chères à l'inscription à l'université).

On observe quelques faiblesses en matière de communication, les informations ne parviennent pas jusqu'aux oreilles des sportifs et des familles et du mouvement sportif. La proposition est de privilégier les nouveaux modes de communication des jeunes (réseaux sociaux par exemple) pour que l'information sur les possibilités d'accueil, d'évolution, des SHN, soient entendues.

L'idée de parrainage, compagnonnage entre sportifs, a aussi été évoquée. Utiliser la capitalisation des savoirs.

Question 3 : Comment favoriser l'accès de tous les meilleurs « potentiels » à l'excellence sportive ?

« Le sport est une liberté. »

Plusieurs éléments à retenir :

- Il faut permettre à la ruralité d'accéder aux sports de haut niveau. Habiter un territoire rural n'est pas facilitateur pour accéder au sport de haut niveau.
- Il existe des freins à la féminisation du sport de haut niveau : le manque d'encadrants des SHN. Les jeunes filles aimeraient parfois avoir une femme encadrante plutôt que se retrouver toujours avec des hommes car elles ont besoin d'échanger avec une femme qui a souvent eu les mêmes expériences qu'elles. La mixité n'est pas encore assurée et parfois les filles s'auto excluent.
- L'accès au SHN est encore très difficile pour les personnes handicapées (cf. atelier sur l'accès aux équipements sportifs).